

# PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 602 publiée le 14 juillet 2017

## MON MARIAGE À L'HEURE SUMMORUM PONTIFICUM

« Le curé autorisera également, aux fidèles ou aux prêtres qui le demandent, la célébration sous cette forme extraordinaire dans des cas particuliers comme des mariages, des obsèques ou des célébrations occasionnelles, par exemple des pèlerinages »

Motu proprio *Summorum Pontificum*, Art. 5. § 3 (1)

\*\*\*

Depuis 10 ans, partout dans le monde, toujours plus de jeunes catholiques - du moins de ceux qui osent encore embrasser la vocation matrimoniale - choisissent la forme extraordinaire du rite romain pour la célébration de leur mariage. Récemment mariés, Antoine et Clotilde, 25 ans tous les deux, ont accepté de nous expliquer en quelques mots leur choix de la forme extraordinaire pour leur mariage, célébré dans une église de Bourgogne par un prêtre diocésain venu de Normandie.

### I - MERCI M. LE CURÉ !

Antoine et Clotilde se sont mariés fin avril dans le village familial de la mariée, aux confins de la Bourgogne et de la Champagne. C'est le prêtre diocésain normand qui les a préparés au mariage qui est venu célébrer leur messe de mariage. Aujourd'hui rattachée à une paroisse regroupant une trentaine de clochers et n'accueillant plus que 7 à 8 fois par an la messe dominicale, la belle église romane du village avait encore jusqu'à l'orée des années 90 son propre curé. Il y a 10 ans la messe y était encore célébrée tous les 15 jours ou presque... Bref, une situation banale à l'heure de la déchristianisation de notre pays et de l'effondrement du nombre de prêtres.

Ces dernières années, pourtant, la vie paroissiale - et tout particulièrement liturgique et sacramentelle - reprend dans cette paroisse vaste comme un doyenné. Un curé quadragénaire y a été nommé et a réveillé les âmes qui somnolaient, endormies par des années de catéchèse médiocre, tiède et relativiste. Du coup, la grand-messe du dimanche célébrée dans la ville voisine fait le plein et, fait notable !, les hommes y sont présents en nombre. Il faut dire que les prêches, souvent vigoureux mais toujours souriants, de ce curé en soutane ne laissent guère indifférents. En outre, le service de l'autel a été réservé aux garçons, le répertoire musical de la Communauté de l'Emmanuel a supplanté les chansonnettes des années 70 et quelques saintes dévotions ont été réintroduites. La communion y est encore en majorité prise dans les mains mais ceux qui communient sur les lèvres n'hésitent plus à accomplir un geste d'adoration avant ou après.

Le curé appartient en fait à cette nouvelle génération qui intrigue les observateurs de l'Église : les tradisimatiques, aussi bien à l'aise dans le silence d'une abbaye bénédictine traditionnelle qu'au milieu des foules des JMJ. Il a même, avant d'arriver dans cette paroisse de périphérie rurale, célébré mensuellement la forme extraordinaire dans sa charge pastorale précédente. Bref, en demandant à M. le curé la permission de faire célébrer leur messe de mariage selon les livres liturgiques anciens, tel que le prévoit *Summorum Pontificum*, les jeunes fiancés n'avaient guère d'inquiétude quant à la réponse. En revanche, ils n'imaginaient sans doute pas que ce curé trouverait le temps de passer à la sacristie le matin du mariage pour s'assurer de ce que tout soit prêt pour son confrère normand...

Image: rs20170714103831\_compomariage.jpg

### II - LE TÉMOIGNAGE DES JEUNES MARIÉS

#### Antoine

Élevé dans une famille catholique mais peu pratiquante, c'est à la suite de ma rencontre avec Clotilde que je me suis tourné vers la messe traditionnelle. Je ne peux pas dire que cela ait été facile. Il se trouve que le prêtre qui nous a préparés au mariage, en plus d'être jeune, dynamique et cultivé, connaissait plusieurs membres de ma famille, ce qui m'a aidé. La préparation au mariage a été très importante pour moi, très sérieuse et très formatrice. La messe n'en a été que le prolongement. Le prêtre, la chorale (composée d'amis) et l'organiste en ont fait une cérémonie pleine de vie et de beauté, d'émotion aussi, dans le respect de la tradition.

## Clotilde

J'ai découvert la messe traditionnelle quand j'étais petite grâce à mon père et m'y suis rapidement attachée. Ensuite, faute de célébration près de chez nous lors de mon adolescence, je me suis rabattue sur l'aumônerie locale pour un parcours catéchétique plus porté vers l'amitié entre copains qu'avec le Christ. Il y a trois ans, alors que j'étudiais à Paris, j'ai souhaité faire ma confirmation selon la forme extraordinaire : ce que j'ai pu faire à Saint-Eugène. Quand Antoine m'a demandé en mariage, il m'a semblé naturel de nous tourner vers un prêtre traditionnel pour nous préparer et nous marier. Mes amis et ma famille, qui me connaissent, n'ont pas été surpris de me voir faire un tel choix. Ceux qui ne connaissaient pas cette liturgie m'ont avoué avoir été très touchés : elle leur a paru bien plus solennelle que celle à laquelle ils ont l'habitude d'assister.

### III - LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) Jusqu'au 7 juillet 2007, date de la promulgation de *Summorum Pontificum* par Benoît XVI, obtenir la permission de se marier dans son église paroissiale selon le rite en vigueur avant la réforme liturgique était mission quasi impossible. Comme pour les baptêmes et les funérailles, le recours à un prêtre membre d'une communauté traditionnelle était toujours possible mais avec assez peu de chances d'obtenir du curé l'ouverture de l'église. Aujourd'hui, en revanche, comme le montre le mariage d'Antoine et Clotilde, la question ne se pose plus : registres et lieux de culte paroissiaux sont volontiers ouverts aux sacrements célébrés selon la forme extraordinaire du rite romain.

2) Dans le cas d'Antoine et Clotilde, ce qui frappe et réjouit, c'est le caractère très ordinaire de l'événement : un prêtre du diocèse de résidence des fiancés se rend dans la paroisse de famille de l'un des deux et y célèbre leur mariage. Cela arrive chaque dimanche dans la forme ordinaire et désormais, donc, aussi dans la forme extraordinaire. Plus besoin de faire intervenir les relations des parents ou de recourir à l'évêque comme ce fut le cas naguère : tout se règle entre les mariés et de prêtre à prêtre. En ce domaine, *Summorum Pontificum* a véritablement atteint son but, celui d'une pacification dans l'Église. Le père de la mariée nous expliquait que, il y a 15 ans, une partie de sa famille aurait sans doute protesté ou déserté la cérémonie à l'idée d'une « messe intégriste » : aujourd'hui « la question ne fait plus débat ». Cette paix retrouvée des familles n'est pas l'un des moindres fruits du motu proprio...

3) Cette paix des familles s'étend même, depuis peu, au-delà des frontières propres à *Summorum Pontificum*. La Fraternité Saint-Pie X (FSSPX) bénéficie désormais des mêmes avantages, ainsi qu'il résulte d'une lettre de la Commission *Ecclesia Dei* du 27 mars 2017. Les évêques peuvent ainsi concéder à un prêtre de la FSSPX de célébrer la messe de mariage, et même peuvent donner pouvoir à ce prêtre de recevoir les consentements des époux. En outre, les évêques de Carcassonne, Toulon et Strasbourg ont immédiatement précisé qu'ils donnaient ces autorisations et ces pouvoirs, par principe, sur tout le territoire de chacun de leur diocèse. Des jeunes gens, fidèles de la FSSPX, peuvent donc se marier dans une église « ordinaire », ce qui était jusque-là très rare. Qui plus est, cette mesure est extrêmement « œcuménique », dans la mesure où les deux futurs époux, et plus encore leurs familles, peuvent avoir des options religieuses différentes (FSSPX, communauté *Ecclesia Dei*, liturgie ordinaire) : le mariage célébré par un prêtre de la FSSPX a désormais pour tous toutes les garanties de la régularité.

4) Des témoignages d'Antoine et Clotilde, on comprend bien que cette nouvelle génération de catholiques échappent aux étiquettes. Cette impression est confirmée par la lecture de leur livret de mariage, qui s'ouvre par « Qu'exulte tout l'univers ! », cantique de la Communauté de l'Emmanuel aux accents de pop louange, et se clôt par l'*Ave Maria* de Lourdes. Pour eux et ceux de leur âge, la foi n'est pas une évidence sociale ou culturelle comme elle a pu encore l'être pour les générations précédentes, mais un choix personnel nourri de leur aspiration au sacré. Et leur adhésion à la forme extraordinaire s'inscrit précisément dans cette quête de nourriture spirituelle. Elle est complète mais pas limitative. Surtout, elle est décomplexée et volontiers prosélyte.

-----

(1) Et l'instruction *Universæ Ecclesiae*, du 30 avril 2011, à son article 24, précise : « Les livres liturgiques de la forme extraordinaire seront utilisés tels qu'ils sont. Tous ceux qui désirent célébrer selon la forme extraordinaire du rite romain doivent connaître les rubriques prévues et les suivre fidèlement dans les célébrations ». Ce qui exclut les bricolages entre les deux formes : par exemple, le sacrement précède la messe de mariage, selon le mode traditionnel, et les nouveaux époux assistent à la messe de mariage en tant qu'époux.